

Messages publicitaires hors écran

Lettre circulaire du CSA aux diffuseurs, septembre 1997

Alors que la réglementation de la publicité télévisée impose une diffusion des messages publicitaires dans des écrans spécialisés, le CSA a constaté une tendance des chaînes à programmer de plus en plus fréquemment des messages à l'intérieur d'émissions. Aussi le Conseil vient-il d'adresser aux diffuseurs une lettre circulaire leur indiquant la lecture qu'il entend désormais faire de la réglementation et précisant les pratiques susceptibles d'être tolérées dans certaines émissions.